

# GUIDE ADMINISTRATIF DES AFFILIATIONS & LICENCES

Saison 2026 / 2027



# SOMMAIRE

- 1 S’AFFILIER A L’UFOLEP NORD
- 2 3 CATEGORIES D’AFFILIATIONS
- 2 GRILLES TARIFAIRES AFFILIATIONS 2026 / 2027
- 3 LES CATEGORIES DE LICENCES
- 4 GRILLES TARIFAIRES LICENCES 2026 / 2027
- 5 PROCEDURE LICENCES ET MODALITES DE PAIEMENT
- 6 MEDICAL
- 7 MUTATIONS
- 8 ASSURANCE : MARSH

## S'AFFILIER A L'UFOLEP NORD

### **S'affilier à L'UFOLEP 59 (et à la Ligue de l'Enseignement 59) :**

L'affiliation est l'acte par lequel une association adhère aux statuts et donc au fonctionnement d'une fédération.

### **L'affiliation à l'UFOLEP permet à l'association :**

- D'être membre de la 1<sup>ère</sup> fédération affinitaire et multisports de France.
- De pouvoir proposer à ses adhérents la prise d'une licence multisport.
- De pouvoir bénéficier d'une assurance en responsabilité civile pour elle-même (*dans le respect des règles d'adhésions*).
- De pouvoir proposer à ses adhérents une assurance individuelle accidents et une responsabilité civile individuelle.
- De pouvoir inscrire sur les calendriers officiels de l'UFOLEP, la ou les manifestations qu'elle organise.
- De recevoir la revue nationale de l'UFOLEP/USEP « En Jeu, une autre idée du sport ».
- De pouvoir bénéficier de l'agrément SPORT pour les demandes de subventions.
- De pouvoir bénéficier de conseils et/ou de formations pour le fonctionnement administratif et sportif.

## LES CATEGORIES D’AFFILIATION

### L’AFFILIATION ET L’ADHESION À L’UFOLEP SONT VALABLES DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE AU 31 AOUT

- Affiliation Ufolep de Base

Pour les associations ou section d'association où **tous** les adhérents de l'association sont licenciés UFOLEP.

#### Tarifs d’affiliation 2026 / 2027 pour l’affiliation de base : un seul et unique tarif LIGUE

UFOLEP Nationale	UFOLEP Nord	Ligue de l'Enseignement	Total à régler
52,50 €	13.85 €	60.65 €	127 €

- Affiliation Ufolep Plus

Pour les associations ou section d'association qui souhaitent accueillir du public sur des séances d'essais ou découverte et/ou organiser des manifestations loisirs dans la limite de **300 personnes** non licenciées sur la saison. Ces personnes feront l'objet de délivrance d'un Titre de Participation Occasionnelle.

UFOLEP Nationale	UFOLEP Nord	Ligue de l'Enseignement	Total à régler
103 €	13,85 €	60.65 €	177.50 €

- Affiliation Ufolep Pro

Pour les associations et structures non associatives qui veulent plus que l'affiliation UFOLEP PLUS et qui accueillent plus de 300 personnes non licenciées, sur des manifestations loisirs. Cotation RC selon le chiffre d'affaires (totalité des produits de l'année N-1)

Plafond CA	PART UFOLEP NATIONALE	PART UFOLEP NORD	PART LIGUE
< 100 000 €	204 €	13,85 €	60,65 €
< 250 000 €	555 €	13,85 €	60,65 €
< 500 000 €	1 055 €	13,85 €	60,65 €
< 750 000 €	1 555 €	13,85 €	60,65 €
< 1 000 000 €	3 055 €	13,85 €	60,65 €
< 2 000 000 €	4 055 €	13,85 €	60,65 €
> 2 000 000 €	5 055 €	13,85 €	60,65 €

**Cette affiliation est soumise à validation par le Comité Départemental et sur conventionnement.**

Une association pourra passer de l’Affiliation Ufolep de Base à l’Affiliation Ufolep PLUS en cours de saison. **Il ne sera pas possible de descendre d’une Affiliation UFOLEP Plus à une affiliation UFOLEP de Base en cours de saison.**

- Paiement par virement, en indiquant le titre et numéro de l’association, accompagné obligatoirement du justificatif et de la fiche de réaffiliation à envoyer à [m.duvel@ufolep-nord.fr](mailto:m.duvel@ufolep-nord.fr)
- Paiement par chèque à l’ordre de UFOLEP Nord accompagné de la fiche de réaffiliation : 84 Rue de Cambrai 59000 Lille.

Crédit Mutuel					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque 10278	Guichet 02717	N° compte 00041535401	Clé 47	Devise EUR	Domiciliation CCM LOMME
Identifiant international de compte bancaire					
FR76	1027	8027	1700	0415	3540 147
Domiciliation CCM LOMME LILLE CORMONTAIGNE 19 RUE D ISLY 59000 LILLE			BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A		
Titulaire du compte (Account Owner) UFOLEP - UNION FSE OEUVRES LAIQUES EDUCATION PHYSIQUE 84 RUE DE CAMBRAI 59000 LILLE					
☎ 0 820 35 21 30 (Service 0,12 €/min + prix appel)					
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.			PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		

## LES CATEGORIES DE LICENCES

- *Licence Dirigeant, Officiel, Arbitre, Animateur, Formateur, Accompagnateur* : un seul et unique tarif
- *Licence multisport loisir*
- *Licence multisport compétition*
- *Licence multisport + loisir*
- *Licence multisport + compétition*
- *Licence Sports Mécaniques (Auto et Moto hors Motocross)*
- *Licence Motocross (CASM obligatoire pour participer aux compétitions) si non licence motocross loisir*

### **Attention :**

Pour toute demande de licence Auto, il faudra régler la vignette correspondante en même temps :

- 5 € pour la licence Karting Piste
- 12 € pour la licence Auto Poursuite sur Terre, Kart-Cross et Trial

Pour toute demande de licence Motocross ou Ecole de conduite, il faut régler le Passeport Moto : 6 €

**Dès le mois de Septembre, le Président, le Secrétaire, le Trésorier, le correspondant prennent leur licence au sein du club, indispensable à la bonne représentativité du Bureau, mais aussi pour obtenir la Responsabilité Civile Dirigeant auprès de l'assurance MARSH. Une licence DIRIGEANT suffit. Les licences « Praticants » seront délivrées uniquement après les 3 licences Dirigeants obligatoires.**

**Il faut donc que la fiche d'affiliation soit mise à jour régulièrement, en cas de changement de membre, en avertir le service Affiliations/Licences par mail.**

<b>ADULTES nés en 2009 et avant</b>		Prix unitaire
Dirigeant - Officiel - Arbitre - Animateur - Formateur - Accompagnateur		28,00 €
Multisport Loisir		33,50 €
Multisport Compétition		43,00 €
Multisport + Loisir		56,00 €
Multisport + Compétition		79,50 €
Sports Mécaniques Auto PST, KC, Trial		79,00 €
Sports Mécaniques Auto Karting Piste		79,00 €
Moto cross		161,50 €
<b>JEUNES nés entre 2010 et 2015</b>		Prix unitaire
Dirigeant - Officiel - Arbitre - Animateur- Formateur - Accompagnateur		23,00 €
Multisport Loisir		26,00 €
Multisport Compétition		33,00 €
Multisport + Loisir		45,00 €
Multisport + Compétition		52,50 €
Sports Mécaniques Auto PST, KC, Trial		69,50 €
Sports Mécaniques Auto Karting Piste		69,50 €
Moto Ecole de conduite		69,50 €
Moto cross		150,00 €
<b>ENFANTS nés en 2016 et après</b>		Prix unitaire
Multisport Loisir		24,00 €
Multisport Compétition		31,00 €
Multisport + Loisir		42,50 €
Multisport + Compétition		50,50 €
Sports Mécaniques Auto Karting Piste		66,50 €
Moto Ecole de conduite		66,50 €
Passeport obligatoire pour licence MOTO		6,00 €
Vignette obligatoire pour LICENCE KARTING PISTE		5,00 €
Vignette obligatoire pour LICENCE AUTO PST, KC et Trial		12,00 €
Garanties complémentaires MARSH Option 1		15,00 €
Garanties complémentaires MARSH Option 2		30,00 €

Le bon de commande est à calcul automatique, cela évite les erreurs.

Petit rappel : en cas d'avoir, celui-ci est valable uniquement sur la saison en cours 2026/2027.



## GERER MON AFFILIATION PAR [LIGUASSO.ORG](https://liguasso.org)



**1** JE ME CONNECTE  
AVEC MES CODES  
D'ACCES HABITUELS



**2** JE REMPLIS MA  
DEMANDE  
D'AFFILIATION EN  
LIGNE



**3** JE TRANSFERE MA  
DEMANDE 2026/2027

**4** JE REGLE MON  
AFFILIATION PAR  
VIREMENT BANCAIRE

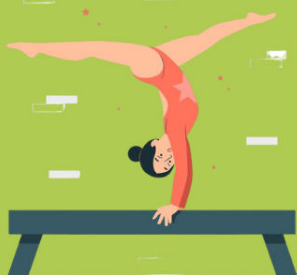


**5** LES TARIFS AINSI QUE LE  
RIB SONT A DISPOSITION  
DANS LE GUIDE  
ADMINISTRATIF PAGE 2

## GERER MES LICENCES PAR LIGUASSO.ORG



LES DOSSIERS SONT  
TRAITES EN PRIORITE  
ET LES LICENCES  
DISPONIBLES EN  
LIGNE  
IMMEDIATEMENT



1

DES QUE MON AFFILIATION  
EST VALIDEE J'AI ACCÈS À  
L'ESPACE ADHESIONS

2

JE DEMANDE LES LICENCES  
POUR LES MEMBRES DU BUREAU :  
PRÉSIDENT, SECRÉTAIRE,  
TRÉSORIER.

3

JE REMPLIS LE BON DE  
COMMANDE ET JE FAIS LE  
VIREMENT CORRESPONDANT

4

J'ENVOIE PAR MAIL LE BON  
DE COMMANDE, LA PREUVE  
DE VIREMENT ET LE  
BORDEREAU LIGUASSO

5

LES LICENCES PRATIQUANTS  
SERONT FAITES UNIQUEMENT  
SI LES MEMBRES DU BUREAU  
SONT LICENCIÉS.

## GERER MON AFFILIATION PAR PAPIER



1

JE CONTACTE LE SERVICE  
AFFILIATION/LICENCES POUR  
OBTENIR MON DOSSIER  
COMPLET

2

JE REMPLIS MA DEMANDE  
D’AFFILIATION ET JE MODIFIE  
LES DONNÉES SI  
CHANGEMENT DE MEMBRES

3

JE SIGNE LA FICHE ET LA  
RENVOIE AVEC LE RÈGLEMENT  
CORRESPONDANT PAR  
CHEQUE DE CLUB À L’UFOLEP  
NORD

4

LES TARIFS SONT À  
DISPOSITION DANS LE  
GUIDE ADMINISTRATIF

5

LE DÉLAI DE TRAITEMENT  
EST PLUS LONG ET  
L’AFFILIATION VALIDÉE  
SOUS 15 JOURS

## GERER MES LICENCES PAR PAPIER



1

JE CONTACTE LE SERVICE  
AFFILIATION/LICENCES POUR  
OBTENIR LES BULLETINS  
D'ADHESION

2

JE LES FAIS REMPLIR AUX  
LICENCIÉS CONCERNÉS EN  
VÉRIFIANT QUE TOUTES LES  
CASES SOIENT  
CORRECTEMENT REMPLIES

3

JE LES RENVOIE ENSUITE À  
L'UFOLEP NORD  
ACCOMPAGNÉS DU BON DE  
COMMANDE ET DU  
RÈGLEMENT PAR CHÈQUE

4

LES TARIFS SONT À  
DISPOSITION DANS LE  
GUIDE ADMINISTRATIF

5

LE DÉLAI DE TRAITEMENT  
EST PLUS LONG ET LES  
DOSSIERS TRAITÉS  
SOUS 15 JOURS

## MEDICAL

### POUR TOUT PRATIQUANT ADULTE – JEUNE - ENFANT :

Le licencié peut fournir :

- Un certificat médical de moins d'un an

Ou

- Cocher la case « j'ai rempli un questionnaire de santé et j'atteste avoir répondu par la négative à toutes les questions du questionnaire santé

**Santé du licencié-e**

Les licencié-e-s sont soumis-e à un questionnaire de santé qui permettra de savoir s'ils doivent fournir un certificat médical d'absence de contre-indication.

Les licenciés pratiquant une discipline à contraintes particulières (cf article D.231-1-5 du code du sport) se doivent de présenter un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée. Sont concernés pour l'UFOLEP: Le rugby, La plongée subaquatique y compris souterraine ; Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du karting et du modélisme automobile radioguidé ; Les disciplines motonautiques.

Pour les mineur-e-s agé-e-s de moins de 18 ans, le questionnaire de santé sera rempli avec un des responsables de l'autorité parentale.

J'ai rempli un questionnaire de santé et j'atteste avoir répondu par la négative à toutes les questions du questionnaire de santé

Je remets à mon responsable associatif un certificat médical d'absence de contre-indication de la/les disciplines de moins d'un an. Date du certificat :

**La présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive n'est plus obligatoire sauf pour les disciplines citées ci-dessous :**

1° les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé (tir, ball-trap, biathlon)

2° les disciplines sportives pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur, à l'exception du modélisme automobile radioguidé (sport auto, karting et motocyclisme).

# MUTATIONS

## Extrait du règlement sportif national

### Article 4 : la mutation

A - Si un licencié UFOLEP de la saison sportive écoulée n'a pas renouvelé sa licence UFOLEP auprès d'une association pour une nouvelle saison sportive, ce dernier désirant changer d'association fait homologuer sa licence pour une ou plusieurs activités sportives dans l'association de son choix, sans autre démarche administrative ou financière.

B - Pour un licencié ayant validé sa licence et souhaitant changer d'association en cours de saison sportive pour la même activité sportive, il devra joindre, à la demande d'homologation : la photocopie de la lettre recommandée qu'il aura préalablement envoyée au président de l'association quittée, ainsi que le versement des droits éventuels correspondants.

Pour la participation à des phases compétitives pour le compte de la nouvelle association, le licencié devra respecter les délais de prise de licence imposés par le règlement sportif fédéral (Article 6 : les épreuves nationales de l'UFOLEP) et la réglementation technique fédérale de l'activité.

Dès lors qu'il en aura été informé, et s'il le souhaite, le président de l'association aura quinze jours pour faire parvenir au comité départemental son avis sur ce changement. En cas d'avis négatif, le comité directeur départemental pourra statuer après avoir entendu ou pris les avis du licencié et du président de l'association quittée.

En cas de décision défavorable du comité, le licencié a la possibilité de contester la décision auprès du Bureau national de l'UFOLEP qui donnera une décision sur dossier.

Cette obligation s'éteint le 31 août de la saison en cours.

Si le changement d'association concerne deux comités départementaux, c'est le comité quitté qui statuera.

C - En cas de mutation interfédérale prévue par une convention liant les deux fédérations, il conviendra d'en respecter les conditions.

**Le bordereau de mutation est à retirer au Comité Départemental.  
Les frais sont fixés à 150 € (par chèque ou virement bancaire)**

**Le club quitté a 15 jours pour accepter ou refuser la mutation.**

**Passé ce délai, le nouveau club envoie le nouveau bulletin d'adhésion ainsi que le règlement correspondant à l'UFOLEP Nord.**

# ASSURANCE MARSH

Conformément au Code du Sport (Article L321-1), l'UFOLEP, en tant que fédération sportive, a souscrit un contrat Responsabilité Civile n° 11254801604 par l'intermédiaire de Marsh auprès d'AXA.

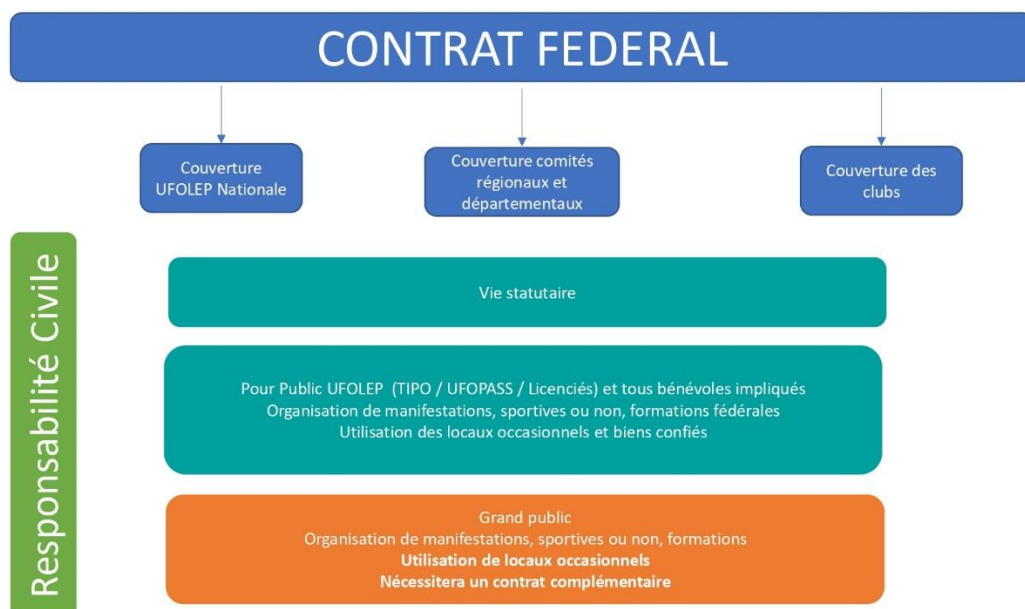
## Article L321-1

Les associations, les sociétés et les fédérations sportives souscrivent pour l'exercice de leur activité des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants du sport. Les licenciés et les pratiquants sont considérés comme des tiers entre eux.

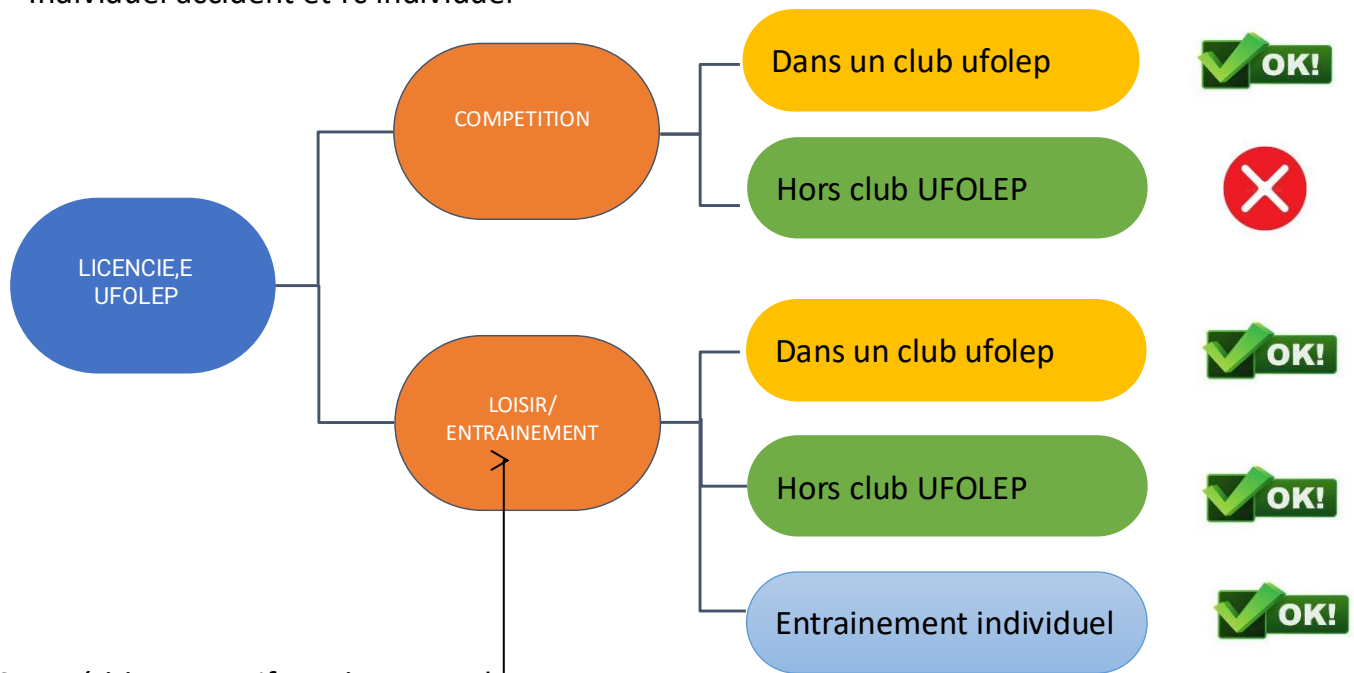
Ces garanties couvrent également les arbitres et juges, dans l'exercice de leurs activités.

Votre affiliation à l'UFOLEP vous permet de bénéficier :

- d'une couverture Responsabilité Civile pour l'ensemble de vos activités statutaires, sportives et plus généralement toute activité organisée dans un cadre autorisé par l'UFOLEP
- d'une couverture Responsabilité Civile Mandataires Sociaux (RCMS) ou plus communément dénommée RC des dirigeants
- d'une couverture Protection Juridique pour votre club. Nous précisons qu'un contrat distinct protège également chaque licencié-e en cas de harcèlement moral ou sexuel.



## Individuel accident et rc individuel



Compétition= manifestation avec classement

**SAUF POUR LES SPORTS MECANIQUE ET MOTOCROSS où l'entrainement n'est possible que dans un club UFOLEP et sur un terrain homologué.**

Garanties Individuelle Accidents	BASE	OPTION 1	OPTION 2
<b>Frais de soins suite à accident</b>	<b>5 000€</b>	<b>5 000€</b>	<b>5 000€</b>
Dont prothèse/dent	350€	350€	350€
Dont lunettes et lentilles	610€	610€	610€
Dont frais de secours et recherches	3 000€	3 000€	3 000€
Dont frais appareillage	200€	200€	200€
<b>Indemnités Journalières</b>	Néant	10€ par jours pendant 90 jours (franchise de 10 jours)	15€ par jours pendant 90 jours (franchise de 10 jours)
<b>Décès Accidentel</b>	<b>15 000€</b>	<b>20 000€</b>	<b>25 000€</b>
Par enfants à charge (max x3)		2 000€	2 000€
<b>Invalidité Permanente</b>			
<= 50%	50 000€ x le taux	125 000€ x le taux	150 000€ x le taux
> 50% à 66%	80 000€ x le taux	230 000€ x le taux	280 000€ x le taux
> 66%	<b>150 000€</b> x le taux	<b>350 000€</b> x le taux	<b>500 000€</b> x le taux
Franchise relative	5%	15%	20%
<b>Frais annexes</b>			
Dont remise à niveau	Dans la limite d'un capital maximum de	Dans la limite d'un capital maximum de	Dans la limite d'un capital maximum de
Dont redoublement	<b>2 000€</b>	<b>2 000€</b>	<b>2 000€</b>
Dont formation professionnelle			
Dont assistance psychologique			
<b>Frais d'aménagement du véhicule ou du domicile</b> en cas d'invalidité supérieure à 30%	Dans la limite d'un capital maximum de <b>5 000€</b>	Dans la limite d'un capital maximum de <b>5 000€</b>	Dans la limite d'un capital maximum de <b>5 000€</b>
<b>Prime TTC PAR AN</b>	<b>Inclus dans la licence UFOLEP</b>	<b>15€</b>	<b>30€</b>



# TOUS SPORTIFS, TOUS EGAUX !

#UfolepTerreEgalité



Fédération sportive de  
la ligue de  
l'enseignement  
du sport par l'école et le sport



TOUS LES SPORTS AUTREMENT



Nos bureaux sont ouverts :

**Lundi et Jeudi** : de 9 H 00 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00

**Mardi et Vendredi** : sur rendez-vous uniquement

Fermé le Mercredi